



**Conseillers à l'utilisation
de produits
phytosanitaires**

--
**Renouvellement -
Présentiel**

Durée

2 jours en présentiel (14h)

Intervenants

Ingénieurs agronomes ou Conseiller(es)
agronomes

Public

Conseillers aux utilisateurs de produits
phytosanitaires en prestation de service.

Pré-requis

- Être majeur
- Avoir une activité professionnelle en lien avec la formation
- Être titulaire d'un certificat individuel « Conseil à l'utilisation de produits phytosanitaires » de moins de 5 ans.
- Langue française lue, écrite et parlée

Tarif

545€ net de taxes (sans repas ni hébergement)

Contact

Laëtitia LEGENDRE au 02 23 48 27 93
info@crodiv.fr

Pour les personnes en situation de handicap, nous vous remercions de nous le signaler afin que nous mettions en place les dispositifs nécessaires pour vous accueillir au mieux.

F O R M A T I O N

Renouveler son certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques



Objectifs de la formation

Cette formation a comme objectifs pour les participants, en lien avec le conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires, d'acquérir ou consolider leurs connaissances en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé, de prévention des risques pour l'environnement et de définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Les programmes, durées et modalités de formation sont définis précisément par l'arrêté et ses annexes du 29 août 2016 portant création et fixation des modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité professionnelle « conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »

Méthodes et moyens pédagogiques

Echanges et Analyse des pratiques, présentation d'Equipements de Protection Individuelle, mise en situation, de matériels, de techniques alternatives, échanges sur les stratégies de choix de produits et sur la gestion des déchets ou produits non utilisés

Programme de la formation

Tour de table des attentes des stagiaires

Journée 1

de 9h à 12h30 :

Réglementation et sécurité environnementale

de 13h30 à 17h :

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Journée 2

de 9h30 à 12h30 :

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

de 13h30 à 17h30 :

Réductions de l'usage, méthodes alternatives

A l'issue de chaque séquence, une synthèse des réponses apportées par le groupe et les experts sera réalisée collectivement. Des QCM seront également utilisés et corrigés collectivement afin de garantir la compréhension des contenus.

Documents remis

Livret de formation, différents documents techniques et réglementaires

Suivi et évaluation

Délivrance d'une attestation de formation en fin de 2^{ème} journée et renouvellement du Certiphyto dans un délai maximum de 2 mois après la formation.

Informations importantes

Toutes les sessions sont garanties, nombre de places limitées à 20 par session, inscription possible jusqu'à la veille d'une formation et annulation si nombre de participants insuffisant

